

## **Comité permanent du droit des brevets**

**Trente-quatrième session**  
**Genève, 26 – 30 septembre 2022**

RESUME PRESENTE PAR LE PRESIDENT

### **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION**

1. La trente-quatrième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) a été ouverte par M. Leopoldo Belda Soriano (Espagne), élu président du SCP. Mme Lisa Jorgenson, vice-directrice générale, Secteur des brevets et de la technologie, a souhaité la bienvenue aux participants. M. Andras Jokuti, directeur de la Division du droit des brevets et de la technologie, a assuré le secrétariat.

### **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2. Le SCP a adopté le projet d'ordre du jour révisé (document SCP/34/1 Prov.2).

### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LE SYSTEME INTERNATIONAL DES BREVETS**

3. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/34/2.

4. Certaines délégations ont fourni au comité des informations sur les faits nouveaux concernant leur législation nationale sur les brevets.

5. Le SCP est convenu que les informations concernant certains aspects des législations nationales et régionales sur les brevets [[http://www.wipo.int/scp/fr/annex\\_ii.html](http://www.wipo.int/scp/fr/annex_ii.html)] seraient mises à jour en fonction des observations reçues des États membres.

#### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : EXCEPTIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AUX DROITS DE BREVET**

6. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/14/7, SCP/19/6 et SCP/34/3.
7. Les délibérations du comité ont porté sur le projet de document de référence sur l'exception concernant l'épuisement des droits (SCP/34/3). Le comité a poursuivi les délibérations sur les questions relatives aux exceptions et limitations relatives aux droits de brevet.
8. Certaines délégations ont proposé d'autres activités à mener au titre de ce point de l'ordre du jour.

#### **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : QUALITE DES BREVETS, Y COMPRIS LES SYSTEMES D'OPPOSITION**

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/17/7, SCP/17/8 et SCP/17/10, SCP/18/9, SCP/19/4, SCP/20/11 Rev., SCP/23/4, SCP/24/3, SCP/28/8, SCP/30/9, SCP/31/8 Rev., SCP/33/4, SCP/34/4 et SCP/34/5.
10. Un rapport concernant la séance d'échange d'informations sur l'utilisation de l'intelligence artificielle aux fins de l'examen des demandes de brevet, tenue le 7 décembre 2021, à l'occasion de la trente-troisième session du SCP (document SCP/34/4) a été soumis au comité.
11. Les États membres ont échangé des informations concernant la brevetabilité des inventions utilisant l'intelligence artificielle ou réalisées à l'aide de l'intelligence artificielle.
12. En outre, les États membres ont fait part de leur expérience et partagé des informations concernant les mécanismes d'examen accéléré au sein de leurs offices de propriété intellectuelle.
13. Le comité a également examiné l'étude complémentaire sur le caractère suffisant de la divulgation (Partie I) portant sur les questions relatives au matériel biologique, notamment les micro-organismes et les inventions liées à l'intelligence artificielle (document SCP/34/5).
14. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité en ce qui concerne la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition.

#### **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : BREVETS ET SANTE**

15. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/16/7 et SCP/16/7 Corr., SCP/17/11, SCP/24/4, SCP/28/9 Rev., SCP/28/10 Rev. et SCP/34/6.
16. Le Secrétariat a soumis le document SCP/34/6, qui constitue une mise à jour du document SCP/31/5 (Analyse des travaux de recherche existants dans le domaine des brevets et de l'accès aux produits médicaux et aux technologies sanitaires).
17. En outre, le comité a continué de recevoir des informations actualisées sur les initiatives relatives aux bases de données accessibles au public concernant la situation des brevets sur les médicaments et les vaccins. En particulier, le comité a été informé de la plateforme d'échange d'informations pour les brevets concernant la prévention des pandémies, et notamment de la COVID-19, du Centre chinois d'information en matière de brevets.

18. En outre, les représentants de l'OMPI, de l'OMC et de l'OMS ont présenté les activités relatives aux brevets qu'ils ont menées en rapport avec la pandémie de COVID-19 dans le cadre de la coopération trilatérale. Le représentant de l'OMS a présenté l'initiative C-TAP. Le représentant de MPP a présenté un exposé sur les activités de concession de licences de MPP.

19. Le comité a poursuivi les délibérations sur les aspects mis en évidence dans les propositions des États membres. Certaines délégations ont proposé d'autres activités à mener par le comité en ce qui concerne les brevets et la santé.

#### **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFIDENTIALITE DES COMMUNICATIONS ENTRE LES CONSEILS ET BREVETS ET LEURS CLIENTS**

20. Le Secrétariat a tenu une séance de partage d'informations consacrée aux aspects transfrontaliers de la confidentialité des communications entre les conseils en brevets et leurs clients.

21. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour.

#### **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFERT DE TECHNOLOGIE**

22. Le comité a tenu une séance de partage d'informations afin de mettre en évidence les contributions positives du système des brevets à l'amélioration de l'innovation, du transfert de technologie et du développement industriel des pays, ainsi que les défis qui se posent à cet égard, par la présentation de cas concrets par diverses parties prenantes.

23. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour. D'autres délégations ont déclaré que les délibérations sur cette question au sein du SCP ne devaient pas faire double emploi avec celles menées dans le cadre du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP). Certaines délégations ont déclaré que si le CDIP suivait une approche fondée sur des projets, le SCP examinait les contraintes systémiques en matière de transfert de technologie dans le cadre du système des brevets.

24. En outre, le comité a examiné la proposition faite par la délégation du Canada (SCP/34/7).

#### **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAVAUX FUTURS**

25. Le comité a décidé ce qui suit concernant ses travaux futurs :

- La liste non exhaustive de questions à examiner pourra encore être étoffée et examinée à la prochaine session du SCP.
- Sans préjudice du mandat du SCP, le comité est convenu que ses travaux pour la prochaine session se limiteraient à une collecte d'informations, sans se traduire par une harmonisation à ce stade, et qu'ils seraient effectués comme indiqué ci-après.

##### Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet

- Conformément à ce qui a été convenu par le comité à sa vingt-sixième session, le Secrétariat poursuivra l'élaboration d'un projet de document de référence sur les exceptions et limitations relatives aux droits de

brevet en rapport avec la protection par brevet. Le Secrétariat établira un projet de document de référence sur l'exception concernant l'utilisation d'articles à bord de navires, aéronefs et véhicules terrestres étrangers, qui sera présenté au SCP à sa trente-cinquième session. Le comité est convenu que les prochains types d'exceptions et de limitations couvertes par des projets de document de référence seraient les exceptions relatives à la préparation extemporanée de médicaments et à l'utilisation par les agriculteurs et les obtenteurs d'inventions brevetées.

#### Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition

- Le Secrétariat préparera une étude supplémentaire sur le caractère suffisant de la divulgation (partie II) qui portera sur des inventions de nature expérimentale dans un domaine technique imprévisible, comme la chimie ou la biotechnologie, et sur des inventions dans tout autre domaine méritant une attention particulière, ainsi qu'il est proposé dans le document SCP/31/8 Rev., sur la base des informations reçues des États membres et des offices régionaux des brevets, qui sera présentée à la trente-cinquième session du SCP.
- Le Secrétariat élaborera un document rassemblant les informations relatives aux programmes d'examen accéléré des offices de propriété intellectuelle, notamment les informations concernant l'examen accéléré des demandes de brevet liées à la COVID-19. Le document comprendra les programmes d'examen accéléré qui ont été débattus lors de la trente-quatrième session du SCP ainsi que toute contribution supplémentaire présentée au Secrétariat par les États membres avant la trente-cinquième session du SCP.
- Le Secrétariat : i) élaborera une synthèse sur la manière dont les ressorts juridiques du monde entier abordent la question de l'octroi de la qualité d'inventeur à l'intelligence artificielle au moyen de la jurisprudence, de la législation et de la pratique, qui doivent être actualisées régulièrement, et présentera cette synthèse à la trente-cinquième session du SCP et ii) invitera des spécialistes techniques à la trente-cinquième session du SCP afin de tenir le comité informé de la situation actuelle concernant les inventions générées par l'intelligence artificielle, notamment en ce qui concerne les capacités et applications techniques de l'intelligence artificielle.
- Le Secrétariat présentera, à la trente-cinquième session du SCP, un rapport concernant la séance d'échange d'informations tenue au cours de la trente-quatrième session du SCP, qui a porté sur la brevetabilité des inventions faisant appel à l'intelligence artificielle ou générées par l'intelligence artificielle.
- Le Secrétariat organisera, à la trente-cinquième session du SCP, une séance d'échange d'informations concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle aux fins des procédures d'examen en matière de brevets.

#### Brevets et santé

- Conformément au document SCP/28/10 Rev., le comité examinera et décidera, à sa trente-cinquième session, s'il convient de continuer de recevoir des informations régulièrement actualisées sur les initiatives relatives aux bases de données accessibles au public concernant la situation juridique des brevets sur les médicaments et les vaccins.

- À la trente-cinquième session du SCP, le Secrétariat organisera une séance d'échange d'informations pour les États membres concernant les pratiques en matière de concession de licences sur les techniques médicales destinées au diagnostic, à la prévention et au traitement de la COVID-19, qui comprendront notamment des exemples de concession de licences obligatoires et volontaires.

#### Confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets

- À la trente-cinquième session du SCP, le Secrétariat organisera une séance d'échange d'informations pour les membres et les observateurs du SCP ainsi que les professionnels concernés, qui portera sur les avancées et les expériences récentes en matière de confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets.

#### Transfert de technologie

- À la trente-cinquième session du SCP, le Secrétariat organisera une séance d'échange d'informations pour les États membres sur la coopération internationale relative au transfert de technologie dans le cadre du système des brevets, notamment en ce qui concerne l'assistance technique et le renforcement des capacités, la concession de licences sur la technologie et les activités de coopération faisant participer tant le secteur public que le secteur privé, à condition que les travaux de la présente session ne se chevauchent pas avec ceux réalisés au titre du point intitulé "brevets et santé" de l'ordre du jour.
- Ainsi qu'il est proposé dans le document SCP/34/7 Rev., le Secrétariat organisera, à la trente-cinquième session du SCP, une séance d'échange d'informations pour les observateurs du SCP, les organisations intergouvernementales et les autres parties prenantes concernées, qui portera sur leurs données d'expériences concrètes en ce qui concerne les brevets essentiels à l'application d'une norme et les questions relatives à la concession de licences à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (conditions FRAND).

26. Le Secrétariat a informé le SCP que sa trente-cinquième session était provisoirement prévue à Genève du 16 au 20 octobre 2023.

27. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité du président. Le comité a noté que, conformément au paragraphe 30 du rapport de synthèse de la soixante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI (A/62/12), les rapports in extenso des sessions du SCP seraient remplacés par des transcriptions et des traductions entièrement automatiques. En conséquence, le rapport officiel de la présente session sera mis à disposition sous cette forme. Afin d'améliorer la qualité de la transcription automatique, les délégations sont priées de fournir au Secrétariat les éventuelles corrections importantes à apporter, de préférence quatre semaines avant la prochaine session du comité.

28. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé établi par le président.

[Fin du document]